

Des faits plutôt que des mythes N°32/ 18 mai 2016

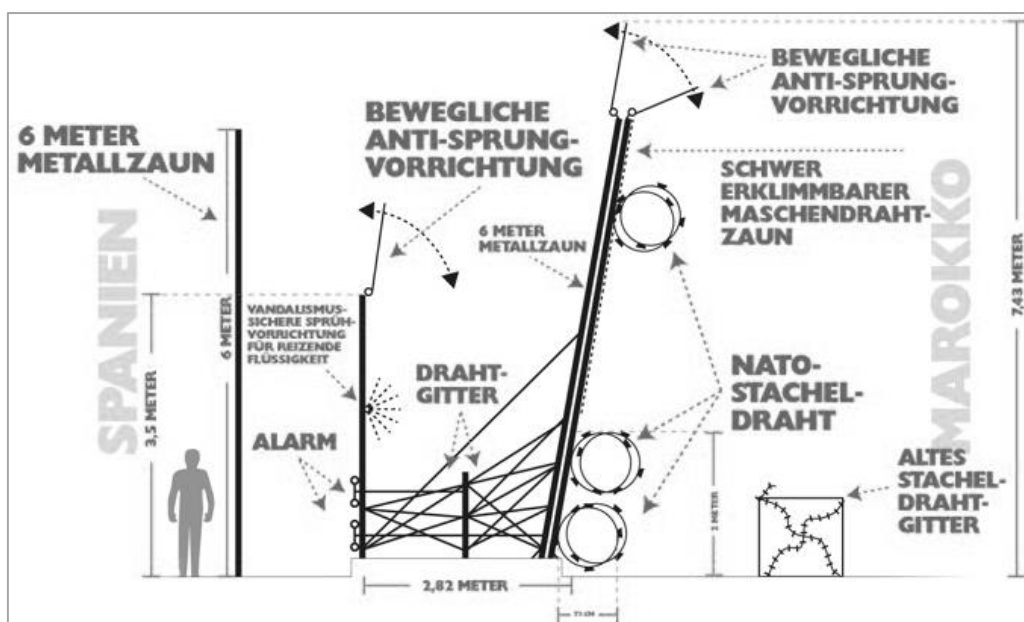
Nouvelle politique migratoire de l'Europe : remparts aux frontières et militarisation.

Par Sascha Finger, Swiss Network of Young Migration Scholars

En raison de la peur croissante exprimée à l'égard des réfugié-e-s dans les États européens, les instruments de contrôle existants ne semblent plus suffire pour répondre aux exigences. La politique migratoire en Europe adopte de plus en plus une allure militaire.

Jusqu'à présent, l'Europe a tenté de contrôler de différentes manières la migration des personnes en quête de protection. La libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises est garantie à l'intérieur de [l'espace Schengen](#), tandis que le contrôle des frontières se limite aux frontières extérieures. En ce qui concerne [la politique européenne de voisinage](#) (PEV), d'abord mise en place pour les États voisins à l'est de l'UE, puis étendue aux pays voisins méridionaux, il s'agit de plans d'action qui incluent des réformes économiques et politiques pour ces États. Les potentiels candidats à l'adhésion, comme par exemple la Turquie, ne sont pas concernés par cette politique. La PEV est comprise comme un instrument politique visant à stabiliser le voisinage et est également utilisée comme un moyen pour lutter contre les entrées illégales. L'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures [FRONTEX](#) est un autre instrument européen qui existe depuis 2005. Son rôle consiste à surveiller et à contrôler les frontières extérieures de l'UE avec l'aide des unités de polices européennes. A la demande d'un État membre, FRONTEX peut mettre en place des opérations [d'interception des migrants](#). De plus, FRONTEX est dotée de la personnalité juridique, une qualité qui l'habilite à conclure des accords avec des États tiers et lui permet de disposer d'une grande autonomie.

Lesdites mesures ne semblent plus suffire aux exigences de contrôle. Des clôtures visant à repousser des êtres humains sont dès lors dressées aux frontières, comme c'est le cas avec la clôture hightech en Espagne illustrée par le [graphique ci-dessous](#). En outre, la Bulgarie, la Grèce, la Hongrie, la Croatie, la Slovénie, la France (au tunnel de Calais) et l'Autriche ont érigé de nouvelles clôtures et, simultanément, [fermé leurs frontières à plusieurs reprises](#) – contrairement à ce que prévoit l'accord Schengen. L'Europe a donc – plus de 25 ans après la chute de l'ancien – opté pour un nouveau et moderne rideau de fer, caractérisé par une technologie de pointe.



La militarisation de la politique en matière de réfugié-e-s est d'avantage accentuée depuis l'implication de l'OTAN. Celle-ci est [officiellement chargée](#) de surveiller les mouvements des réfugié-e-s dans la mer Égée et d'empêcher les activités des passeurs – des actions de sauvetage en mer ne sont pourtant pas prévues. Il est alors flagrant de constater d'une part que le rôle de l'OTAN est détourné, d'autre part qu'il en résulte une criminalisation des personnes en quête de protection. Les coûts et l'utilité de cette opération ne sont ni discutés ni remis en question. Les [n°24](#) et [n°28](#) de la rubrique « [des faits plutôt que des mythes](#) » mentionnent les coûts qui peuvent être engendrés par l'isolement d'une société.

Comme si un tel mépris des valeurs humanitaires à travers l'isolement et la dissuasion n'était pas suffisant, la [Hongrie](#) a adopté en 2015 une loi permettant à l'armée d'utiliser ses armes contre les réfugiés. En avril 2016, [l'Autriche](#) a positionné ses soldats au Brenner afin d'assurer que le chemin alternatif passant par les Alpes reste fermé pour les réfugié-e-s suite à la fermeture de la route des Balkans. La [Slovénie](#) a également chargé l'armée de la surveillance des frontières et élargi les compétences de celle-ci : l'arrestation et le recours à la force contre les réfugié-e-s sont désormais possibles.

Cette vue d'ensemble montre qu'une transformation de la gestion de la migration en Europe a eu lieu ; alors que le recours aux accords bilatéraux juridiquement contraignants passe au second plan, l'usage de mesures impliquant une militarisation de la politique migratoire est de plus en plus observé. Dans ce contexte, les libertés et les droits fondamentaux se voient progressivement limités et violés. Ces changements vont même plus loin ; une nouvelle ère de l'isolement prend naissance, similaire au temps de la Guerre froide. Les routes migratoires sont ainsi détournées, ce qui les rend davantage dangereuses et coûteuses pour les personnes en quête de protection. Ces mesures ne les arrêtent pas pour autant, comme le démontre le grotesque exemple de [l'itinéraire par l'arctique des réfugié-e-s syrien-ne-s](#).